

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception  
**5/07/2016**

Dossier complet le  
**05/07/2016.**

N° d'enregistrement  
**F09316P0135**

**1. Intitulé du projet**

Extension de la Zone d'Activités Les Ecluses pour le compte de la COPAVO  
Parcelles n°71, 72, 74, 75, 76, 81 et 82 section AT  
Commune de VAISON-LA-ROMAINE

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M Thierry PLANTEVIN

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique:33	SHON créée supérieure ou égale à 10000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> sur un terrain d'assiette de 2 ha (<10 ha) (extension n°1 déjà réalisée = 5000m <sup>2</sup> , projet d'extension n°2 maximum 20000m <sup>2</sup> )

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le présent projet concerne l'extension de la zone d'activités Les Ecluses sur les parcelles cadastrées AT n°71, 72, 74, 75, 76, 81 et 82.

"L'extension" signifie:

- viabilisation de 3 lots avec menée de tous les réseaux (EU, FT, AEP, ERDF, raccordement au pluvial)
- création d'une voirie interne au lotissement de 6.5 m de large
- création d'un cheminement piéton de 1.5 m de large le long de la voie
- création d'espaces verts et notamment un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales suffisamment dimensionné.

## 4.2 Objectifs du projet

- aménagement de 3 nouveaux lots destinés à attirer et à implanter de nouvelles entreprises sur la commune pour le développement économique du territoire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans l'ordre chronologique:

1. Terrassement des voiries
2. Menée des réseaux humides et secs (EU, AEP, pluvial, FT, ERDF)
3. Mise en oeuvre d'un séparateur hydrocarbures destinés à collecter les eaux de ruissellement de la voirie.
4. Aménagement du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, création du réseau hydraulique en aval de l'ouvrage pour raccordement direct dans le cours d'eau de l'Ouvèze.
5. Travaux de finitions et enrobé sur voiries.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la présente extension sera le cadre d'une zone d'activités classiques avec des entreprises qui oeuvrent pour créer de l'emploi.

L'extension de la ZA actuelle Les Ecluses sera:

- propre et bien entretenue
- intégrée dans le paysage et son environnement
- aménagée en intégrant la gestion des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel, l'imperméabilisation des surfaces sera compensée par la mise en oeuvre d'un ouvrage de rétention des eau pluviales à ciel ouvert, qui seront passées préalablement dans un séparateur hydrocarbures.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- déclaration au titre de la loi sur l'eau pour l'opération: Extension de l'extension 1 de la Zone d'Activités historique Les Ecluses (Bassin Versant supérieur à 1ha)=> rubriques 2.1.5.0

pour l'opération:Création d'un ouvrage de rejet des eaux pluviales dans le lit mineur du cours d'eau de l'Ouvèze => rubriques 3.1.40 et 3.2.2.0

- permis d'aménager.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation d'aménagement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface de parcelles :	12 546 m <sup>2</sup>
- Surface de voirie :	597 m <sup>2</sup>
- Surface d'espaces verts :	1 789 m <sup>2</sup>
- Cheminements piétons :	273 m <sup>2</sup>
- Bassin de rétention :	870 m <sup>2</sup>
- Assiette de l'opération :	14 044 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	
	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
ZA Les Ecluses Parcelles AT n°71, 72, 74, 75, 76, 81 et 82 Commune de VAISON-LA-ROMAINE	<i>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :</i>	
	Point de départ :	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles AT n°71, 72, 74, 75, 76, 81 et 82 sont partiellement occupées par des vignes en cours d'arrachage, en continuité du bâti d'activité économiques existant

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'approbation date du 23/12/2011
- les parcelles AT n°71, 72, 74, 75 sont situées en zone Ux du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	L'extension de la ZA en elle-même n'est pas dans une zone Natura 2000 mais l'ouvrage de rejet des eaux pluviales sera créé dans la zone FR9301577
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		x	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	x		Perturbations en phase chantier lors de l'aménagement de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales au droit du cours d'eau l'Ouvèze
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	x		Perturbations en phase chantier lors de l'aménagement de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales au droit du cours d'eau l'Ouvèze

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Risques sismiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	a
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?		X	Non, le projet n'est pas source de bruit, le type d'activités autorisées n'aggraverait pas l'état actuel
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	Selon les entreprises qui viendront s'implanter
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	x	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x	Les rejets hydrauliques sont les eaux de ruissellement gérées et collectées dans un bassin d'infiltration enherbé, à ciel ouvert, préalablement passées par un séparateur hydrocarbures. Les eaux seront directement infiltrées dans le sol en partie, le reste évacué vers le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x	L'extension de la ZA engendrera des ordures ménagères, gérées par un point d'apport volontaire collectées par la COPAVO. Le ramassage sera réalisé au porte à porte ou un abri containers sera aménagé. Il n'y a pas de stockage de déchets autorisé sur cette extension.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x	L'extension de la ZA prévoit une intégration paysagère comme prévue par le PLU, afin de préserver au maximum le caractère paysager de la zone. L'étude paysagère est jointe à ce dossier
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	x	Pas de modification sur les activités humaines, zone à vocation économique. Respect du paysage pris en compte à travers étude paysagère jointe (étude AUBRY)



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que notre projet est dispensé d'une étude d'impact.  
Compte tenu de la nature du projet (extension de la ZA existante),  
l'implantation de nouvelles entreprises ne va pas perturber la vie de la zone.  
De plus, le projet s'intégrera dans le paysage, avec un respect de l'esthétique locale. Cette extension sera implantée dans un secteur déjà occupé par des entreprises, équipé de voiries existantes.  
L'impact est lié à un aménagement conduisant des eaux pluviales directement dans l'ouveze. Une étude paysagère a été réalisée pour justifier de l'intégration paysagère de la ZA.  
Nous ne sommes pas dans le cas d'une zone d'activités construite en pleine campagne, au beau milieu des terres agricoles.  
Les premières habitations se situent à environ 500 m.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Vallinon

le,

5/07/16

Signature